



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
LA COUR DE CASSATION  
Réceptionné le 02 NOV 2018  
Signature: [Signature]

CNO / ONA  
SECRETARIAT ADMINISTRATIF  
ACCUSE DE RECEPTION  
Reçu le 02/11/18. Heure 12H29  
N° d'Enreg. 1963  
Par: [Signature]  
Signature: [Signature]

N/Réf. : 4525/BRKG/BTR/BN/11/2018

République Démocratique du Congo  
PRIMATURE  
Courrier reçu 02 NOV 2018  
Sous le n° 31.384  
10333

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
COUR D'APPEL DE KINSHASA / GOMBE  
SECRETARIAT  
DATE 02 NOV 2018  
N° ENREG. 10316  
SIGNATURE [Signature]

Transmis copie pour information à:

- Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, (avec expression de mes hommages les plus déférents)
- Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, (avec l'assurance de ma très haute considération)
- Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature,
- Monsieur le Premier Président de la Cour de Cassation,
- Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur,
- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux,
- Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation,
- Monsieur le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics,
- Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe,
- Monsieur le Bâtonnier National,
- Monsieur le Bâtonnier du Barreau de Kinshasa/Matete,
- Madame et Messieurs les Bâtonniers (TOUS)

ORDRE DES AVOCATS BARREAU DE MATEYE  
Reçu le 02/11/2018  
N° 199 SIGNATURE [Signature]  
ACCUSE DE RECEPTION SEULEMENT  
CABINET DU MINISTRE DE LA JUSTICE  
RECUE 02 NOV 2018  
N° D'ENREG 16027  
OBSERVATION

A Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe

à KINSHASA/GOMBE

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
SERV. DE COURRIER  
02 NOV 2018  
Reçu le  
Monsieur le Premier Président,  
N° : Par :

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
COUR CONSTITUTIONNELLE  
SECRETARIAT DU PRESIDENT  
Courrier reçu le 02/11/2018  
6483  
[Signature]

Concerné : Protestation du Barreau de Kinshasa/Gombe contre les mesures de restriction d'accès au Palais de Justice

Le Conseil de l'Ordre du Barreau de Kinshasa/Gombe, convoqué en réunion extraordinaire ce 31 octobre 2018 relativement à vos récentes mesures de restriction d'accès au Palais, me charge de vous exprimer ses vives protestations.

Il a été donné au Conseil de l'Ordre de constater que depuis plus d'une semaine, l'accès à la Cour d'Appel et au Parquet Général par le parking, l'esplanade et la porte principale est interdit aux justiciables, au personnel de l'ordre judiciaire, aux avocats et à tous les magistrats, à l'exception de Monsieur le Procureur Général et de vous-même.

Les avocats qui cherchent à accéder à la Cour par l'esplanade sont brutalisés et chassés par les policiers sans considération de leur personne, encore moins de leur ministère.

MINISTRE DE L'INTERIEUR ET SECURITE  
VICE PREMIER MINISTRE  
Siège: Nouveau Palais de Justice, croisement des avenues des Bâtonniers et Pambu,  
Commune de la Gombe, Kinshasa RDC  
Tél. : 0818685739-0992275918. B.P 3525 Kin/Gombe  
e-mail : batonnier@barreaudelagombe.cd.  
www.barreaudelagombe.cd

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
COUR DE CASSATION  
Lettre Reçu le 02 NOV 2018  
N° Ind. 8986  
Classement [Signature]